



Projet de *Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Farnham*

AVIS vous est, par la présente donné par la soussignée, qu'à la séance du conseil municipal du 4 mai 2026 à 19 h, tenue au 477, rue de l'Hôtel-de-Ville à Farnham, le conseil municipal adoptera le *Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Farnham*.

Résumé du projet

Le projet de *Règlement* porte sur :

- Les buts du *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Farnham*.
- Les valeurs de la Ville de Farnham :
 - L'intégrité.
 - La prudence dans la poursuite de l'intérêt public.
 - Le respect et la civilité envers les autres membres du conseil municipal, les employés de la Ville de Farnham et les citoyens.
 - La loyauté envers la Ville de Farnham.
 - La recherche de l'équité.
 - L'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil municipal.
- Les règles de conduite.
- Les conflits d'intérêts.
- L'utilisation des ressources de la Ville de Farnham.
- L'utilisation ou communication de renseignements confidentiels.
- L'après-mandat.
- L'abus de confiance et la malversation.
- L'annonce lors d'une activité de financement politique.
- Le respect et la civilité.
- L'ingérence
- Les mécanismes de contrôle.

Ce projet de *Règlement* est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville de Farnham.

DONNÉ à Farnham ce 8 avril 2026.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière